

Don patriotique des sous-officiers et dragons du 8e régiment en cantonnement à Ingelsheim, armée du Rhin, qui offrent une journée de paie pour les veuves et les orphelins des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique des sous-officiers et dragons du 8e régiment en cantonnement à Ingelsheim, armée du Rhin, qui offrent une journée de paie pour les veuves et les orphelins des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794).

In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 122-123;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27825_t1_0122_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[*La C^{ne} Seignot, au M. de la guerre, Dijon, s.d.*]
(1).

J'ai deux enfants, ils sont tous deux à la défense de la patrie. Qu'ils sont heureux. J'envie leur sort!... Celui de qui je n'ai point de nouvelles me disait : « Ne vous serait-il pas bien doux de pouvoir dire : Mon fils, à la fleur de son âge, est mort pour la nation, il a assez vécu, puisqu'il a eu le temps de payer à sa patrie ce qu'il lui devait ».

Tels ont toujours été ses sentiments; s'il est mort, ce sont les dernières nouvelles qu'il m'a données; son nom est Edmé Seignot, grenadier du 24^e régiment d'infanterie. Ou il est pris, ou il est mort. Je te supplie de me dire son sort quel qu'il soit.

Veuve SEIGNOT,
P.c.c. BOUCHOTTE.

[*Le chef de b^{on} Guillot, au M. de la Guerre; Evian, 13 germ. II*] (2).

« Citoyen ministre,

Le 1^{er} bataillon de la Mayenne-et-Loire, jaloux de posséder en son sein des héros, s'empresse de faire, par ton organe, promulguer leurs actions à tous les défenseurs de la patrie.

Louis Guérin, caporal de grenadiers, natif de Candé, département de Mayenne-et-Loire, était avec sa compagnie à la bataille de Neerwinden le 18 mars (vieux style). Les grenadiers s'y battirent avec une intrépidité incroyable contre les grenadiers hongrois qui étaient en plus grand nombre. Le brave Guérin, après avoir tué 2 de ces esclaves, coucha en joue le 3^e et le somma de se rendre, ce qu'il fit sur le champ, ce lâche colosse.

René Rabaud, grenadier, natif de Chemiré-sur-Sarthe, département de Mayenne-et-Loire, se trouve enveloppé dans la redoute de Saint-Sauveur, à Valenciennes, dans la nuit du 25 au 26 juillet (vieux style) ainsi que la compagnie entière, par 2 ou 3 000 Anglais ou Autrichiens. Le brave Leclerc, lieutenant qui les commandait aima mieux y périr avec les 30 grenadiers que de leur céder, et les 13 autres, ne pouvant soutenir un choc aussi terrible furent jetés dans les fossés et battirent en retraite jusqu'à la poterie. Rabaud fut du nombre des blessés et fut laissé pour mort; il resta sur place étendu pendant 3 heures; il fut deshabillé totalement et roulé par ces scélérats avec la pointe de leurs baïonnettes. Ils le crurent mort et se retirèrent dans les palissades. Le malheureux Rabaud, rappelé à la vie par un miracle républicain, se releva tout couvert de son sang, nu, sans armes, et vit ses camarades étendus à ses côtés. Ce spectacle affreux lui suggéra de nouvelles forces pour monter par la brèche. Il traversa toute la ville et vint dans cet état trouver le bataillon qui était aux palissades du réduit de la citadelle. « Me voilà, me dit-il, mon commandant, donnez-moi un habit, un fusil et que je retourne venger la mort de mes camarades. « Le sang

ruisselait de tous côtés sur le corps de ce brave sans-culottes; je l'embrassai et ne songeai qu'à lui procurer tous les secours qu'on doit à de tels hommes ou plutôt à de tels héros.

Denis Tallourd, caporal de la 2^e compagnie, natif de Candé, département de Mayenne-et-Loire; le 19 septembre (vieux style), à la prise du ci-devant château de la Duchère, devant Commune-Affranchie, fut le 1^{er} qui monta à l'escalade. Trois muscadins firent sur lui une décharge; une balle traversa son chapeau au-dessus du front, une autre qui passa sous l'aisselle en emportant un morceau de son habit, enfin une 3^e l'atteignit entre les deux cuisses et le blessa très légèrement. Cet événement n'empêcha pas notre héros de sauter sur les muscadins; deux prirent la fuite et il fonça sur le 3^e (le muscadin tué était un lieutenant-colonel, dont le volontaire a encore la monture et les épaulettes) avec sa baïonnette et lui dit : « Va muscadin, j'aurai ton sac ou tu auras ma vie » A l'instant le muscadin fut cloué et le volontaire, en servant sa patrie, pourvut à ses besoins en s'emparant de ses dépouilles ».

GUILLOT,
P.c.c. BOUCHOTTE.

33

Les sous-officiers et dragons du 8^e régiment en cantonnement à Ingelsheim, armée du Rhin, expriment l'horreur dont ils ont été pénétrés en apprenant que de nouvelles trahisons devaient détruire la liberté, pour laquelle ils ont juré de verser leur sang. Ils invitent la Convention nationale à rester au poste périlleux où le peuple la retient, et font don d'une journée de paie, produisant 377 liv. 10 s., pour les veuves et orphelins des défenseurs de la patrie.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Ingelsheim, 21 germ. II*] (2).

« Mandataires du peuple,

Notre fureur et notre indignation sont à leur comble. Eh quoi! c'était au moment où toutes les parties de la République, les français, dont nous partageons les vœux et les sentiments, applaudissaient à vos glorieux travaux et vous invitaient à les continuer; c'était pendant que nous cimentions de notre sang la constitution républicaine que vous nous avez donnée, que des scélérats faisaient tous leurs efforts pour la renverser et pour nous replonger dans la vile apathie de la servitude et dans la rampante nullité de l'égoïsme. Grâce vous soient rendues, Législateurs, pour avoir sauvé de nouveau la République; vos lumières et votre courage énergique ont découvert cet horrible complot dont vous deviez être les premières victimes; écrasez maintenant l'hydre qui l'a vomi. Le peuple qui remit entre vos mains le pouvoir souverain, vous arma aussi de son foudre; frappez sur cette

(1) *Mon.*, XX, 281; *Audit. nat.*, n° 577; *J. Mont.*, n° 160; *M.U.*, XXXIX, 61; *Débats*, n° 583, p. 65; *Rép.*, n° 124. Pas de mention dans J. GUILLAUME, *Procès-verbaux du comité d'Instruction publique*.

(1) P.V., XXXVI, 30 et 226. *J. Sablier*, n° 1272.
(2) C 301, pl. 1076, p. 29.

horde pestiférée de traîtres et d'assassins enfantés par la cohue infernale des tyrans; qu'ils ne profanent plus le sol natal de la liberté, et qu'ils n'en infectent plus l'air pur, par leur haine empoisonnée. Achevez de détruire cette engeance maudite, qu'on entende gronder le tonnerre du souverain, et que du haut de la Montagne sainte la foudre tombe en mille éclats sur les têtes scélérates de tous les conspirateurs.

Déjà l'exécrable Hébert et plusieurs autres conjurés, ont payé le prix de leurs forfaits; les têtes de leurs infâmes complices tomberont bientôt sous le glaive de la loi, et ce nouvel exemple de la vengeance nationale, en décourageant les rois, intimidera les vils agents qu'ils soudoient pour secouer dans le sein de la République les brandons de la guerre civile. Ils se trompent bien grossièrement les tyrans et les troupeaux de gladiateurs qu'ils nous opposent; jamais les français réunis ne se diviseront; jamais ils ne se rebuteront, leur courage et leur républicanisme sont à toute épreuve; et les odieuses manœuvres employées par les monstres couronnés pour souffler parmi nous le noir génie de la discorde, sont une preuve de leur faiblesse, de leur rage impuissante et de leur chute prochaine.

Vous venez d'acquérir de nouveaux droits à notre reconnaissance; continuez, pères de la patrie, à garder le poste périlleux où le peuple vous retient; comblez nous de nouveaux bienfaits; achevez de régénérer nos lois et nos mœurs encore infectées du poison mortel du royalisme qui nous tint si longtemps asservis et ne descendez du sommet de la Montagne qu'après avoir fait éprouver aux rois et à tous les grands scélérats, le sort du dernier tyran de la France, et qu'après avoir élevé sur leurs trônes abattus, des autels à la liberté qui fait aujourd'hui notre bonheur et qui doit faire celui de tous les peuples de l'univers.

Pour nous, pères conscrits, comme vous, fermes à notre poste, rien ne pourra abattre notre courage, ni refroidir notre zèle; ne respirant uniquement que la haine de la royauté et l'amour de la République, nous ne souffrirons jamais qu'il soit porté la moindre atteinte à la souveraineté du peuple, ni au caractère de ses représentants. Nous l'avons juré, nous en avons tous donné des preuves, et plusieurs de nous se glorifient d'en porter de réelles; tant qu'il coulera une goutte de sang dans nos veines, nous le verserons pour le maintien de la liberté et pour la défense de la République, une et indivisible.

Tels sont nos vœux et nos serments, nous vous prions d'en agréer l'hommage, ainsi que le faible tribut de notre reconnaissance. Nous ne sommes riches qu'en civisme et en courage; recevez avec bienveillance l'offrande civique que nous vous faisons de chacun un jour de paye, consistant en la somme de 377 liv., 5 s. et que nous destinons au secours de veuves et orphelins des défenseurs de la patrie. Nous regrettons de ne pouvoir proportionner ces marques de notre dévouement à la République, à l'étendue de nos sentiments.»

SAUTEREY, BROUSSON, BARRY, PERON, VALLON, THÉVENET, MAUGÉ, COUETTE, CHARLES, BEUSVE, BRELON, CHARBONNEAUX, PERIN, MIZET, MÉNAGE, GRATENOY, DARLIN, GARNIER, SIMON,

LETIGNE, DELOSE, GANDON, VITTARD, JACQUEMIN, NIOCHON, SIGROS, BRACAUD, DEBROSSARD, MICHAULT, DAVID, BERTRAND, VERGEZEAC, BONNET, MAUVILLON.

34

La société populaire de Bracquetuit, district de Dieppe, envoie 133 liv. en assignats, pour les défenseurs de la patrie; elle a déposé à son district 14 marcs 11 onces et 1 gros d'argenterie, et tous les ornements de leur église, qui est à présent consacrée à la raison. Elle félicite la Convention nationale sur la vigueur qui a déjoué les nouvelles trahisons, et elle l'invite à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Bracquetuit, 20 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Notre Société vous fait passer 133 livres en assignats, pour les défenseurs de la patrie. Nous avons porté au dépôt du district de Dieppe toute l'argenterie de notre église, du poids de 14 marcs, 11 onces, 1 gros; tout le cuivre pesant 110 livres et tous les ornements. Nous en allons faire un temple de la Raison. Notre commune est à la hauteur de la révolution, elle a fourni deux hommes dont l'un a été équipé par elle, et l'autre par le citoyen Pierre Douillet, qui de plus a fait pour les défenseurs de la patrie, don de 50 livres en assignats, ainsi que le citoyen François Lemarchand de 15 livres en assignats au comité révolutionnaire de Dieppe. Tous les deux sont membres de notre Société. Nous félicitons la Convention sur le bonheur qu'elle a eu d'éventer la mine infernale, qui ne tendait à rien moins qu'à engloutir la République avec ses dignes représentants. L'œil perçant du Comité de salut public a tout découvert. Restez fermes à votre poste, sages législateurs. Contre le rocher de la Montagne viendront se briser tous les assauts du despotisme et de l'aristocratie conjurée. Le destin de la France est d'être libre, et d'apprendre aux autres peuples à le devenir. S. et F. »

L. MOUQUET, J. BOCHET, J. BOULARD.

35

L'agent national du district de Tanargue annonce qu'un bien d'émigré, estimé 33,152 liv., a été vendu 99,530 liv. Il envoie deux croix militaires avec les lettres de concession du dernier tyran.

Insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXVI, 30 et 226. Bⁿ, 3 flor.

(2) C 301, pl. 1076, p. 30.

(3) P.V., XXXVI, 31 et 226. Bⁿ, 3 flor.; *Débats*, n^o 579; *J. Paris*, n^o 479. Départ. de l'Ardèche, siège du district à Joyeuse.